



Conseil Municipal *Séance du 28 avril 2008*

Compte-rendu



SOMMAIRE

1- FINANCES

1-1 Subventions associations extérieures	3/11
1-2 Indemnités de gardiennage des édifices culturels	4/11
1-3 Indemnités du Maire et des Adjoints	4/11
1-4 Décision modificative	5/11

2- RESSOURCES HUMAINES

2-1 Emploi de personnel non titulaire	6/11
2-2 Gestion du terrain de camping saison 2008/ Recrutement personnel saisonnier	6-7/11

3- URBANISME

3-1 Alignement rue du 17 novembre (Acquisition parcelles appartenant à la SCI T.V.M)	7-8/11
3-2 Acquisition parcelle appartenant à M. et Mme Hassan MOUALLAL	8/11
3-3 Subvention ravalement de façades	8-9/11

4- TRAVAUX

4-1 Convention de partenariat alternative chantiers / ville année 2008-mise en œuvre d'actions d'insertion	9/11
4-2 Consolidation des vestiges du théâtre romain année 2008- demande de subventions	9-10/11

5- DIVERS

5-1 Collectif petite enfance	10/11
5-2 Avenant à la convention-mise à disposition de personnel association DEFI	10-11/11

6- QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS..... 11/11

Pour information :

Décision n° 3 du 9 avril 2008 : Prêt Caisse d'Epargne

Etaient présents : M. Joseph TYRODE, Maire, M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, M. Jean-Paul ADAM, Mme Colette CANTIN, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Nadine BERGER, Adjoint M. Marie-Rose ROLLAND, M. Jean-Jacques CARILLON, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, M. Jacky LEVOTRE, Mme Emmanuelle VANEY, M. Julio GOMEZ, Mme Joëlle BRUN, M. Richard MILLOT, M. Eric CHARLES, Mme Myriam PAÏCHEUR, M. Stéphane LANGOLF, Mme Monique DI GERMANIO, M. Frédéric DOMINGUEZ, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Bérangère PAGNOT, M. Marcel JOURNOT, Mme Elisabeth BRANDT, conseillers.

Etait absente : Madame Claudie SALOMON.

Etait représenté : Mr Claude LOIGET

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky LEVOTRE

Compte rendu de la séance du 3 avril 2008 : adopté à l'unanimité.



1- FINANCES

Monsieur BORDE, adjoint aux finances présente au Conseil Municipal l'ensemble des délibérations relatives aux finances.

1-1 Subventions associations extérieures

Chaque année, la commune de Mandeuve apporte son soutien à différentes structures ou associations. Aussi, le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montants attribués
PEP 25	75€
Les amis de l'hôpital	45€
DDEN (Union des délégués départementaux	40€

Monsieur BORDE précise que chaque année, depuis plusieurs années, la municipalité accorde des subventions à ces associations. Leurs demandes est préalablement étudiées en municipalité et une somme est fixée en fonction des années précédentes.

Le Maire rappelle que l'ensemble de ces associations est comptabilisé mais aucune subvention n'est versée automatiquement sans demande écrite.

Aussi, certaines demandes peuvent arriver en cours d'année. Il fait la distinction avec une demande de subvention exceptionnelle (pour une manifestation exceptionnelle de gym ou un challenge de pétanque par exemple).

UNANIMITÉ

1-2 Indemnités de gardiennage des édifices culturels

Monsieur l'abbé Michel Bonnet et Monsieur le Pasteur Manayana Ngasi bénéficient d'une indemnité de gardiennage pour les édifices culturels. Le plafond indemnitaire fixé par la loi des finances 2008 est de 464.49 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte.

Monsieur BORDE rappelle qu'il s'agit d'indemnités versées chaque année. Le Maire précise par ailleurs que la somme versée par la loi des finances doit être respectée et qu'aucun arrondissement indemnitaire ne sera accepté.

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à verser à chacun, l'indemnité ci-dessus mentionnée.

Aucune question n'est posée par le Conseil municipal.

UNANIMITÉ

1-3 Indemnités du Maire et des adjoints

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Lors du Conseil municipal du 15 mars 2008, vous vous êtes prononcés pour les indemnités suivantes :

- Maire : 55% de l'indice brut 1015
- Adjoints : 22% de l'indice brut 1015

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal (du fait de la nomination d'un conseiller délégué et pour rester dans la même enveloppe budgétaire) de diminuer les taux d'indemnisation à compter du 1^{er} mai 2008 comme suit :

- Maire : 53% de l'indice 1015
- Adjoints : 19% de l'indice brut 1015
- Conseiller délégué : 13% de l'indice brut 1015

Monsieur Jacky LEVOTRE est désigné par Monsieur le Maire en qualité de Conseiller délégué. Il sera chargé, sous le couvert de Monsieur HUMBERT, adjoint à la culture, de la

Monsieur BORDE précise que plusieurs organismes ont été sollicités (DEXIA, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne). La Caisse d'Épargne a proposé la meilleure offre (à taux fixe) et a été retenue.

Aucune question n'a été posée par le Conseil Municipal.

MAJORITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS

2- RESSOURCES HUMAINES

Le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations relatives aux ressources humaines :

2-1 Emploi de personnel non titulaire

Chaque année la commune emploie des agents pour pallier des besoins occasionnels ou saisonniers :

- Activités du Service Municipal Enfance Jeunesse :

Des Agents d'animation pendant les périodes scolaires et les périodes de vacances scolaires afin de répondre aux besoins d'encadrement des activités proposées aux jeunes.

- Emplois étudiants :

Recrutement de jeunes pour la saison d'été, compte tenu des besoins des différents services. Ces Agents sont rémunérés sur l'échelle de la rémunération premier échelon d'adjoint technique 2^{ème} classe ou adjoint administratif 2^{ème} classe.

- Ecoles / SMEJ :

Recours à des intermittents du spectacle pour aider à l'organisation et au déroulement de spectacles et de manifestations de la ville.

- Services Techniques et Administratifs :

Des adjoints techniques et administratifs 2^{ème} classe pour répondre aux besoins occasionnels pour surcroît de travail.

Monsieur GOMEZ interroge sur les besoins de recrutements. Madame CANTIN répond qu'il est difficile dans l'immédiat de connaître les réels besoins mais Monsieur le Maire répond qu'en général il s'agit de 28 à 30 étudiants par année et 10 à 15 pour les saisonniers.

Aussi, le Maire demande l'autorisation de recruter du personnel non titulaire dans la limite des crédits prévus au budget primitif 2008, et de signer les contrats à venir.

UNANIMITÉ

2-2 Gestion du terrain de camping saison 2008/ Recrutement personnel saisonnier

Afin d'assurer la gestion du camping municipal pour la saison 2008, il convient comme par les années passées de recruter du personnel saisonnier.

La période d'ouverture du terrain de camping est fixée cette année du **28 avril au 4 octobre 2008**.

A cet égard, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder au recrutement de deux agents saisonniers du 28 avril 2008 au 4 octobre 2008 :

- **1 agent contractuel à temps complet - responsable de la gérance du camping municipal** - dont la rémunération sera calculée sur la base du grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon – indice brut 334 – indice majoré 317, à compter du lundi 28 avril 2008.
- **1 agent contractuel à temps non complet - 20 H 00 Hebdomadaire** – dont la rémunération sera calculée sur la base du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon – indice brut 281 – indice majoré 283, à compter du vendredi 28 avril 2008.

Par ailleurs, en fonction de l'occupation du camping, ces agents pourront être amenés à effectuer, de manière ponctuelle, des heures supplémentaires (au delà de 35 H 00) ou complémentaires (jusqu'à 35 H 00) pour l'agent à temps incomplet, heures qui leur seront payées selon le tarif en vigueur.

Monsieur TYRODE précise qu'il s'agit d'un travail en binôme et que pour ce poste, il est difficile de respecter les 35h, parfois ça peut déborder dans le sens où on a affaire à la clientèle du camping qui peut arriver à tout moment. Aussi, les heures supplémentaires seront payées au tarif en vigueur.

Une gestion en régie doit être automatiquement faite pour le camping.

L'agent contractuel qui sera embauché aura en charge le soin des bâtiments, le ménage mais aussi l'accueil, la comptabilité. Il ne s'agira pas d'une simple dame de ménage.

A cet égard, un contrat DEFI sera réalisé.

Monsieur GOMEZ demande qui remplacera Monsieur ANEDDA au stade maintenant qu'il redevient responsable du camping.

Monsieur TYRODE répond que le recrutement est en cours.

Monsieur TYRODE rappelle la situation de Monsieur ANEDDA.

Monsieur JOURNOT demande si la personne accompagnant la gérance du camping est déjà recrutée.

Monsieur TYRODE répond que oui, il s'agit d'une mère de famille de Mandeuze qui a déjà travaillé dans le commerce.

UNANIMITÉ

3- URBANISME

Monsieur le Maire expose au Conseil les délibérations relatives à l'urbanisme

3-1 Alignement rue du 17 novembre (Acquisition parcelles appartenant à la SCI T.V.M)

Dans le cadre de l'alignement de la rue du 17 novembre, je vous propose d'acquérir la parcelle cadastrée AK 363 d'une contenance de 0 a 28 ca , au prix de 9,15 € le m2 et qui appartient à Mme et M. Hassan MOUALLAL, demeurant 56 rue du 17 novembre à Mandeuve.

Ce bien provient de la division de la parcelle cadastrée AK 19, selon le document d'arpentage n° 947 W établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet à Audincourt et vérifié par le cadastre le 21 février 2008.

Cette parcelle est achetée pour le prix de 256,20 euros.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié relatifs à cette acquisition sont à la charge de la commune.

A cet égard, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

Aucune remarque n'est faite par le Conseil Municipal

UNANIMITÉ

3-2 Acquisition parcelle appartenant à M. et Mme Hassan MOUALLAL

Dans le cadre de l'alignement de la rue du 17 novembre, je vous propose d'acquérir les parcelles cadastrées AK 364 et AK 366, d'une contenance respective de 0 a 08 ca et 0 a 19 ca, au prix de 9,15 € le m2 et qui appartiennent à la SCI T.V.M., 10 rue de Brognard 25490 ALLENJOIE, représentée par M. Giordano TRIOSCHI.

Ces biens proviennent de la division des parcelles cadastrées AK 265 et AK 266, selon le document d'arpentage n° 948 S établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet à Audincourt et vérifié par le cadastre le 21 février 2008.

Ces parcelles sont achetées pour le prix total de 247,05 euros.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié relatifs à ces acquisitions sont à la charge de la commune.

A cet égard, il est demandé au Maire d'autoriser à réaliser ces acquisitions dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

Aucune remarque n'est faite par le Conseil Municipal

UNANIMITÉ

3-3 Subvention ravalement de façades

Monsieur ADAM présente au Conseil Municipal :

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 octobre 1993 et 21 février 1994, instaurant une subvention pour le ravalement de façades,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 31 janvier 2000, 28 janvier 2002 et 16 décembre 2002 instituant un règlement qui définit les critères et modalités d'attribution, soit pour les particuliers propriétaires et locataires 3.05 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé, soit pour les entreprises 2.44 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé.

Dans le cas où les travaux sont réalisés par le pétitionnaire, la subvention est fixée à 50 % du montant des factures, sans pouvoir dépasser 50 % de la subvention qui serait attribuée si les travaux étaient réalisés par une entreprise.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser les subventions ci-dessous :

⇒ **Travaux réalisés par le pétitionnaire :**

Monsieur André ROLLAND-PIÉGUE : 42, rue des Bains à MANDEURE :

518.50 €

UNANIMITÉ

4- TRAVAUX

Monsieur TYRODE présente les délibérations relatives aux travaux.

4-1 Convention de partenariat alternative chantiers / ville année 2008-mise en œuvre d'actions d'insertion

Dans le cadre d'actions d'insertion et de formation au bénéfice d'adultes et de jeunes en situation d'exclusion, nous avons sollicité l'association « Alternative chantiers » pour la consolidation des vestiges du théâtre romain pour l'année 2008.

Nos engagements respectifs dans l'action d'insertion et de formation font l'objet d'une convention de partenariat comprenant les travaux d'entretien des espaces verts et les travaux de maçonnerie.

Le montant de l'opération prévue s'élève à 44 898.68 €

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal :

- de confier les travaux à hauteur de 44 898.68 € à Alternative Chantiers,
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante.

Monsieur JOURNOT demande si cette opération est effectuée chaque année.

Monsieur TYRODE répond que oui.

UNANIMITÉ

4-2 Consolidation des vestiges du théâtre romain année 2008- demande de subventions

Depuis 1991 les travaux d'entretien et de consolidation du théâtre antique de Mandeuire sont exécutés par des équipes de jeunes (ou moins jeunes) en réinsertion de l'association « Alternative chantiers ».

Les travaux de débroussaillage, de nettoyage et d'entretien, ont redonné au théâtre gallo-romain de Mandeuire un aspect plus digne de sa splendeur antique.

La consolidation des maçonneries visibles consiste en une série de "re maçonneries" (démantèlement de la maçonnerie antique ou déjà restaurée et reconstruction avec le même matériau) et de renforcement des joints.

Le montant de l'opération prévue s'élève à 44 898.68 €

Des subventions peuvent être sollicitées auprès :

- du Conseil Régional
- de l'Etat,
- du Conseil Général.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Total T.T.C.	Ville	Conseil Régional	Etat	Conseil Général
		35%	20%	25%
44 898.68 €	8 979.73 €	15 714.54 €	8 979.74 €	11 224.67 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter le Conseil Régional, l'Etat et le Conseil Général pour les subventions du montant précisé ci-dessus,
- de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant les décisions attributives de subvention,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge les financements des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée.

Aucune question n'est posée par le Conseil Municipal.

UNANIMITE

5- DIVERS

Madame BERGER, adjointe, présente au Conseil Municipal :

5-1 Collectif petite enfance

Par DCM en date du 8 décembre 1998, vous m'aviez autorisé à signer une convention nous liant à la CAF dans le cadre du collectif petite enfance du Pays de Montbéliard.

Comme chaque année, il convient de ratifier l'avenant à la dite convention, prévoyant le montant global de la subvention (0.02€/habitant) au titre de l'année en cours.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de 1998.

UNANIMITÉ

5-2 Avenant à la convention-mise à disposition de personnel association DEFI

Comme par les années passées, la commune souhaite confier à l'Association Intermédiaire d'Insertion Professionnelle DEFI de VALENTIGNEY, l'entretien des espaces verts du terrain de camping d'où une prise en compte du critère d'emploi de personnes en difficulté.

Aussi, il est demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel passée avec cette Association par délibération en date du 29 juin 2000 au taux horaire de 16.75 euros net de TVA et d'actualiser cet indice en fonction de l'évolution de la valeur du SMIC.

6- QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

- Monsieur TYRODE : Cette année la cérémonie du 8 mai sera un peu particulière. En effet, les horaires seront avancés. Le rendez-vous est fixé à 8h45 Place de la République. De plus, nous aurons cette année la présence du 13^{ème} Régiment du Génie de Valdahon. A l'issue de la cérémonie, 3 sportifs du 13^{ème} R.G de Valdahon prendront le départ de la Grande Traversée du Jura (GTJ), à pied, de Mandeuve à Haute-ville.

- Les associations sont invitées à faire un bout de randonnée avec eux afin de les encourager dans leur exploit. Un courrier a été envoyé dans ce sens.

- Madame BERGER : La bibliothèque porte désormais le nom de « Le Belieu », elle expose aussi les animations prévues.

- Madame CAMBOULAS : Qu'en est-t-il du projet de lotissement des « Mallots » ?

→ Monsieur TYRODE : Un courrier a été envoyé aux acquéreurs potentiels, dans l'ordre d'arrivée de leur demande, le choix n'est pas arbitraire et bien sûr les personnes inscrites depuis le plus longtemps seront privilégiées. D'ici un mois la municipalité devrait être fixée à ce sujet.

- Monsieur HUMBERT : La journée Nature Propre du 26 avril s'est très bien déroulée. Malheureusement, peu de jeunes étaient au rendez-vous. Des félicitations aux deux agents communaux en charge de l'entretien ont été présentées. Le seul point noir étant le site de Peugeot Motocycles (carcasses, déchets en tout genre...), un courrier leur sera adressé afin de les encourager à entretenir le site.

La séance est levée à 19h